

AGENDA

ÉVÈNEMENT / DATE	SUJET / LIEU	INFO @ WEB
ECONOMIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL octobre 2022	Formation AGRIDEA Lausanne	https://url.agridea.ch/cours-22322
BERNER WEINMESSE 14 – 23 octobre 2022	Foire du vin Berne	www.bernerweinmesse.ch
CONFÉRENCE SUR LA DISTILLERIE D'AGROSCOPE 25 octobre 2022	Conférence Agroscope Reckenholz	www.agroscope.admin.ch
DIVINES! 5 novembre 2022	Salon suisse des vigneronnes Rolle	www.divines.ch

COURRIER DES LECTEURS

CHÈRES LECTRICES ET CHERS LECTEURS,

Dans cette nouvelle formule éditoriale, nous vous proposons un courrier des lecteurs. Donnez-nous votre avis sur nos contenus, exprimez vos critiques et opinions, partagez vos idées et visions.

Ecrivez-nous par mail à : info@vignesetvergers.ch

Bonjour

Je me permets juste de vous faire part de mon étonnement de ne pas voir Genève dans la liste des cantons organisateurs des Caves Ouvertes, alors qu'il a été le canton précurseur de cet événement. Une fois de plus, la viticulture genevoise ne semble pas faire partie de la Suisse viticole! Dommage.

Cordialement.

Émilienne Hutin Zumbach, Domaine les Hutins.

Réponse

Chère Madame, nous vous remercions de votre message, et vous prions d'accepter toutes nos excuses d'avoir oublié Genève dans notre énumération de l'édito de Vignes et Vergers de mai 2022. Les Caves ouvertes de Genève ont bien eu lieu, le 21 mai dernier et étaient annoncées par une belle affiche dessinée par Zep. Comme vous le mentionnez, Genève est LE canton précurseur dans les Caves ouvertes, les premières ont eu lieu en 1987. A Genève, les visiteurs acquièrent un pass qui leur permet de prendre part aux dégustations. En 2022, ce ne sont pas moins de 90 caves réparties sur toutes les régions viticoles du canton, qui ont accueilli plus de 24 000 visiteurs! Longue vie aux Caves ouvertes genevoises.

Edmée Rembault, rédactrice en chef

ÉVÈNEMENT / DATE	SUJET / LIEU	INFO @ WEB
SIMA PARIS 6 – 10 novembre 2022	Salon Paris (France)	www.simaonline.com
APÉROVINOSCIENCE 7 novembre 2022	Soirée à thème Changins	www.changins.ch/ changins/lecole/aperovinosciences
GOÛTS ET TERROIRS 30 novembre – 4 décembre	Salon Bulle	www.gout-et-terroirs.ch/fr/

Les vignerons suisses ne veulent pas des AOP/IGP, pourquoi ?

Ces dernières années, face aux incitations de l'Office fédéral de l'agriculture, les instances viticoles cantonales et nationales ont montré un large refus d'adopter les réglementations européennes relatives aux AOP/IGP. Pourquoi ? Je pense que nos vignerons n'ont pas saisi le changement de paradigme qui s'est opéré entre l'ancien régime des AOC et les nouveaux standards européens.

L'ancienne AOC comme sommet hiérarchique de la pyramide qualitative des vins est ancrée profondément dans les mentalités des producteurs, à tel point que dans la plupart des cantons cette catégorie recouvre la quasi-totalité de la production, toute autre désignation étant comprise comme un déclassement.

Dans cette compréhension, les vignerons suisses reçoivent l'adoption des cahiers des charges AOP dont les exigences sont fixées dans la réglementation européenne, comme des contraintes insupportables. Précisons ici qu'avec l'adoption des AOP/IGP, ce ne serait ni l'UE, ni l'OFAG qui devraient rédiger les cahiers des charges, mais les associations professionnelles locales en respectant le cadre prescrit par l'UE.

L'AOP (Appellation d'origine protégée) devrait être réservée à des vins qui ont besoin d'une protection de leur notoriété. Ceux qui sont produits avec des cépages indigènes depuis des lustres dans un périmètre déterminé, sont naturellement es premiers candidats pour obtenir cette marque.

Ils doivent faire office d'emblème dans la communication. Il n'est pas nécessaire, et serait même très contraignant d'en multiplier le nombre, car les exigences sont élevées.

L'IGP (Indication géographique protégée) offre une protection et une visibilité aux vins produits dans un périmètre déterminé. Les vignerons peuvent mettre en évidence dans les cahiers des charges des pratiques promouvant la durabilité, par exemple. Les règles de production et de vinification sont moins contraignantes que pour l'AOP, et sont déterminées par la profession lors de la rédaction du cahier des charges.

Il est urgent de cesser de voir une hiérarchie qualitative entre l'AOP et l'IGP. A Genève, le Cardon épineux est protégé par l'AOP alors que la Longeole est mise en évidence par l'IGP. Ce sont pourtant deux productions d'exception.

Le vignoble suisse n'aurait pas à rougir de voir la majorité de sa production valorisée en IGP. Tirée par quelques AOP faisant office de locomotive, la communication des vins suisses gagnerait en lisibilité pour les consommateurs. Nos vins suisses qui n'ont jamais été aussi bons pourraient se battre avec de meilleures armes face à la concurrence croissante et principalement européenne. Ils le méritent.

Philippe Dupraz
Petit-Lancy (GE)